

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18761 - 73ÈME ANNÉE

Le groupe Communiste Républicain et Citoyen votera contre le projet du gouvernement

Mobilisation contre la «liquidation en règle du code du travail»

Le Sénat a commencé hier l'examen du projet de loi autorisant le gouvernement à utiliser les ordonnances pour modifier le Code du Travail. Le groupe CRC de Gélita Hoarau votera contre et explique ses raisons dans une intervention prononcée hier par Laurence Cohen en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, dont voici des extraits :

Vous dites vouloir faire de la politique autrement, le Président Macron a même été élu sur cette promesse, mais dans les faits, vous poursuivez la politique libérale menée depuis 30 ans dans notre pays par vos prédécesseurs et dont nous ne connaissons malheureusement que trop bien les conséquences.

Derrière vos sommations à adapter notre société au monde en pleine évolution, il y a en réalité une volonté de justifier votre projet idéologique de casser notre Pacte social. Au nom de la modernité, tous les acquis sociaux devraient disparaître.

Acquis sociaux menacés

Ainsi être moderne, c'est autoriser les employeurs à licencier en cas d'abus contre un chèque équivalent à 20 mois de salaires.

être moderne, c'est mettre en œuvre un CDI précaire, limiter le pouvoir des juges pour augmenter celui des employeurs !

être moderne, c'est supprimer les représentants syndicaux qui contestent les plans de licenciement !

Pour la majorité présidentielle, les archaïques sont donc celles et ceux qui pensent à la prise en compte réelle et effective de la santé des salarié-e-s, notamment en défendant la prévention au travers du maintien des CHSCT dont le rôle de contrôle

spécialisé des conditions de travail, de sécurité et de santé au sein de l'entreprise est primordial.

Les archaïques sont celles et ceux qui pensent que la représentation des salarié-e-s dans l'entreprise est nécessaire pour défendre leurs droits et que les syndicats sont un rempart démocratique pour négocier à égalité avec les employeurs.

Alors je suis fière comme chaque membre de mon groupe d'être archaïque.

Vous mettez en avant comme contrepartie de la flexibilité, la sécurité renforcée pour les travailleuses et les travailleurs.

La sécurité des salarié-e-s pour vous consiste donc à remplacer le compte pénibilité en compte de réparation.

La sécurité c'est enfin la barémisation des dommages et intérêts qui permettra aux employeurs de connaître à l'avance le prix d'un licenciement abusif et donc de l'organiser.

Licenciements plus facile

Le gouvernement veut privilégier les accords d'entreprise sur les accords de branche mais aujourd'hui dans les TPE qui n'ont pas de représentant du personnel, ce sont les accords de branche qui servent de protection. Pourquoi l'ignorer ?

De bien mauvaise foi, sont ceux qui nient aujourd'hui le lien de subordination entre un employeur et ses

salarié-e-s. Vous pouvez le supprimer de tous les textes que vous voulez, il n'en cessera pas moins d'exister.

Non satisfaite de toutes ces mesures régressives, je constate même avec effroi que la majorité sénatoriale veut aller plus loin en autorisant, notamment, les entreprises de moins de 50 salarié-e-s de pouvoir s'affranchir tout bonnement de l'obligation de négocier avec les représentants du personnel. Gardons à l'esprit que 95 % des entreprises ont moins de 50 salarié-e-s. Cela voudrait donc dire qu'à l'avenir 95 % des salarié-e-s ne bénéficieront plus d'aucune protection collective.

Cette liquidation en règle du code du travail non seulement ne règlera pas le problème du chômage mais aggravera les conditions de travail dans les entreprises, occasionnant burn-out, baisse de productivité...et ma liste est loin d'être exhaustive.

« Nous voterons contre »

Au contraire, « Libérer le travail », c'est lui redonner du sens, c'est soutenir la créativité des salarié-e-s, c'est mettre l'humain au cœur de l'entreprise en donnant des pouvoirs nouveaux aux salarié-e-s sur tout ce qui a trait à leurs conditions de travail mais plus largement à la gestion même de l'entreprise. « Libérer le travail », c'est assurer la sécurisation des parcours professionnels à travers l'emploi et la for-

mation, ce que nous portons au travers d'une proposition de loi.

En quoi est-ce ringard, en 2017, avec le bond prodigieux des nouvelles technologies, à l'ère de la révolution numérique, de défendre une semaine de travail non pas de 40 heures ni même de 35 heures mais de 32 heures sans perte de salaire ? En quoi est-ce ringard de défendre le droit au repos, aux loisirs ?

Ces ordonnances sont le prolongement de la loi El Khomri, combattue si massivement dans la rue et pas-

sée en force à coup de 49-3, une loi inspirée par le MEDEF et dans le droit fil des politiques conduites jusqu'à présent par la droite.

Comment pouvez-vous prétendre qu'elles produiront des effets différents ?

Parce que nous sommes contre la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche telle que vous l'envisagez dans l'article 1er, parce que nous sommes contre la fusion des IRP prévue dans l'article 2, parce que nous sommes contre la

facilitation des licenciements, la ba-rémisation des indemnités prudhommales, les CDI de projet de l'article 3, parce que nous sommes très inquiets de ce que votre volonté de mettre à mal le compte pénibilité et de votre volonté de prévoir avec plus de dérogations pour le travail dominical dans les articles suivants, nous voterons contre ce projet de loi.

Groupe CRC : la modification du Code du Travail voulue par ce gouvernement s'oppose à la Constitution

Hier au Sénat, le groupe Communiste Républicain et Citoyen (CRC) a demandé l'adoption d'une résolution reconnaissant le caractère anticonstitutionnel du projet de loi visant à donner au gouvernement le droit de modifier le Code du travail par ordonnances. Voici de larges extraits des arguments présentés par Eliane Assassi, présidente du groupe CRC.

En toute logique, votre projet que nous examinons aujourd'hui remet en cause tout ce qui constituait le programme du Conseil national de la Résistance : suppression de l'assurance chômage, suppression du régime de retraites par répartition, et dans les Ordonnances Volantes Non Identifiées (OVNI) vous avez l'intention de fusionner les quatre instances représentatives du personnel (IRP), plafonner le niveau des indemnités prud'homales en cas de licenciement, étendre la primauté des accords d'entreprises sur les accords de branches et généraliser le recours aux CDI de chantier. Vous poursuivez la démolition pure et simple du Code du travail.

Avec ce projet de loi d'habilitation, vous voudriez faire comme si l'économie et le social étaient pour le moins dissociables ou, pis, comme si le social devait reculer devant l'économie.

Les exigences sont pourtant celles de la construction d'une société de partage et de solidarité, d'une société qui protège les droits et les développe. Tel était le sens du préambule de 1946.

Demain, les salariés seront contraints de négocier individuellement non seulement leur contrat de travail, mais l'ensemble des droits qui ne seront plus couverts par les accords de branche.

Nous sommes la au cœur de votre projet : l'individualisation de la négociation, l'organisation et la durée de leur travail et, pourquoi pas, leurs droits à la protection sociale ! Avec vous, c'en est fini de notre société de solidarité et d'égalité.

Le sixième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 garantit à « Tout homme [de] défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix ». Ce principe est remis en cause dès lors que l'on individualise les relations entre les travailleurs et l'employeur qui peut organiser un référendum dans l'entreprise pour faire accepter les baisses de salaires.

prud'homales contrevient au principe constitutionnel d'individualisation de la peine reconnu par le Conseil le 22 juillet 2005. Le conseil prud'homal dispose déjà d'un référentiel indicatif, désormais quelle que soit la situation du salarié le montant des indemnités sera identique, adieu la prise en compte de l'ancienneté, son âge, ses possibilités de retrouver un emploi, les conséquences sur son niveau de vie. Bref adieu la réparation intégrale du préjudice subi.

Le projet de loi d'habilitation est contraire à l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 garantissant le droit des personnes intéressées à exercer un recours juridictionnel effectif ainsi que le respect d'une procédure juste et équitable garantissant l'équilibre des droits des parties.

Où est l'individualisation de la peine ?

Enfin, votre texte porte atteinte à la justice prud'homale en plafonnant les indemnités en cas de licenciement abusif.

Le plafonnement des indemnités

Les syndicats menacés

Edito

Le low-cost long-courrier fait plonger les prix, Air Austral pourra-t-elle résister ?

Entre l'Europe et les États-Unis, l'arrivée des compagnies low-cost a bouleversé la donne. En quelques mois, les prix ont quasiment été divisés par deux. Alors qu'il fallait compter habituellement près de 800 euros pour se rendre d'une grande ville européenne à New York, il est possible de faire le même trajet pour moins de 400 euros sur une compagnie telle qu'Air France, KLM ou Air Canada. Wow Air, Norwegian et Eurowings ont en effet débarqué avec un modèle différent. Norwegian propose ainsi la traversée de l'Atlantique entre Edimbourg en Ecosse et New York pour 65 euros.

Confrontées à la concurrence des low-cost qui arrivent à casser les prix, les compagnies traditionnelles s'alignent sur les prix en attendant de préparer la riposte par l'intermédiaire de filiales low-cost. Lufthansa a déjà sa low-cost long courrier, Eurowings. Air France aura prochainement la sienne, Joon, tandis que l'alliance British Airways-Iberia lancera bientôt Level.

Dans notre île, une compagnie low-cost long-courrier opère depuis le 16 juin. L'arrivée de French Blue a déjà eu une première conséquence : le trafic a augmenté entre La Réunion et la France. French Blue compte transporter 20 % des passagers utilisant cette ligne. Dans le même temps, Air France qui a repris à Air Austral le leadership sur cette liaison va lancer sa compagnie low-cost long-courrier avant la fin de l'année. L'exemple de la ligne transatlantique indique que face aux low-cost, Air France est capable de baisser ses tarifs pour s'aligner. Et si cela ne suffit pas, elle a sous le coude sa propre compagnie low-cost qui peut entrer en action pour contrer.

Cela signifie que si la compagnie française subit un important recul à cause de la concurrence de French Blue, nul doute qu'elle mettra en ligne les avions de Joon pour desservir La Réunion. Car une des caractéristiques de la ligne entre la France et La Réunion est de relier des familles. Le prix devient alors une importante raison de choix. Et si l'écart est important, le moins cher aura le dernier mot.

À la différence d'Air France, Air Austral n'a pas de filiale low-cost. Ses dirigeants actuels ont en effet renoncé au projet de l'Airbus A380 capable de transporter plus de 800 passagers sous le pavillon d'Outremer 380. Ceci aurait permis à la compagnie de disposer d'une marge de manœuvre, car avec cet avion le prix du billet d'avion était 30 % moins cher que la concurrence. Après avoir bradé cet atout, Air Austral pourra-t-elle résister ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Déclaration solennelle des communistes de La Rivière

Faire respecter la volonté populaire pour la création de la commune de La Rivière

Cela fait maintenant plus de 40 ans que la population de La Rivière demande la création de sa commune. Elle a pu toujours compter sur la mobilisation du PCR pour arriver à ce but. En 2002, une pétition initiée par la section PCR de La Rivière avait réuni plus de 4.000 signatures, c'était un pas important montrant la volonté de la population de mener à bien ce projet. Cette lutte a abouti à un arrêté préfectoral annonçant la création de la 25e commune l'année prochaine. Mais cette volonté populaire est combattue par certains. Les communistes de La Rivière ont donc agi depuis vendredi en distribuant un tract contenant une déclaration adoptée le 19 juillet. Voici le contenu :

Déclaration solennelle des communistes de La Rivière

« Des apprentis colonialistes se décarcassent pour empêcher la création de la commune de La Rivière en 2018. La presse a aussi révélé que des « mains invisibles » les aident, les protègent et les soutiennent financièrement dans ce qui apparaît être un coup d'État démocratique contre la population.

Personne n'est dupe. Ces manœuvres visent un but bien précis. Tout comme l'opinion publique, la presse elle-même et les plus hautes autorités de l'État sont, évidemment, très conscientes de ce qui se trame derrière tout ce manège.

C'est pourquoi, les communistes tiennent à faire connaître publiquement leurs positions. Celles-ci sont ni négociables, ni amendables :

1. Nous soutenons, sans conditions, les Riviérois (es) qui réclament, exigent et luttent pour la création de la commune de La Rivière. Nous accompagnerons toutes leurs initiatives.

2. Nous utiliserons toutes les voies légales pour faire respecter notre identité et notre droit à diriger nous-mêmes nos propres affaires dès 2018. C'est légitime et juste en tout point de vue.

3. Nous prenons l'engagement de poursuivre le combat pour faire respecter, partout et tout le temps, l'honneur et la fierté des Riviérois (es). Rien ne nous fera reculer. C'est une question de principe. C'est surtout une question de dignité.

Vive la 25ème commune de La Réunion
Vive La Rivière libre ! Vive les Riviérois »

Une mère de famille refoulée à l'embarquement :

L'implacable «rigidité» d'une compagnie Charter



Une mère de famille réunionnaise sur le point de quitter la Bretagne pour revenir s'installer à La Réunion avec ses deux enfants de 11 et 2 ans, s'est vu infliger une cuisante déconvenue avec une compagnie aérienne charter desservant régulièrement notre île.

En provenance de Bretagne, elle subit dans la région parisienne un sévère embouteillage qui la fit arriver 5 minutes après la fin de l'enregistrement – c'est-à-dire tout de

même près d'une heure avant le décollage. Au comptoir, le personnel n'a rien voulu savoir et elle s'est vu refuser l'enregistrement de ses bagages. « L'heure c'est l'heure » lui a-t-on opposé de façon implacable.

Comme il y a au moins une demi-heure entre la fin de l'enregistrement et l'embarquement, la dame a proposé d'embarquer avec ses enfants, sans les bagages qui lui auraient été expédiés ultérieurement. Là encore, refus de la compagnie. Il n'y a pas eu non-plus de proposition

d'hébergement ni de transfert sur un autre vol de la compagnie.

Toute la petite famille a dû faire demi-tour en Bretagne : 5h à 6h de route et une nuit passée sur une aire de repos. De retour en Bretagne, la famille n'avait plus de toit car la maison était mise en vente en vue du départ. Plus de GSM non plus, lui aussi résilié. L'inscription de l'ainée des enfants au collège à La Réunion, prévue dès le jour arrivée, n'a pu se faire. Très fatiguée moralement et physiquement, la famille est actuellement en attente d'un geste commercial de la compagnie.

Des billets d'avion moins chers, tout le monde est preneur, mais pas au détriment des services dus aux passagers.

Pouvons-nous compter pour cette famille sur l'humanité de la direction de cette compagnie aérienne pour fournir à ces personnes les billets retour à La Réunion, en compensation des trois billets perdus ?

ATR – Fnaut, association de défense des usagers des transports

In kozman pou la rout

« Ma mèr la di amoin konmsa, èl i prètan pa mi maryé èk in fanm katalog. »

Fanm katalog ? I prètan dir ou i pé maryé par korèspondans, kisoï dirèk, kisoï par l'azans. I paré ou i pé trouv la-dan tout sort z'avantaz. Par ébzantp trouv in bon fiy, la pirté garanti par l'édikasyon son momon. Mèm son rolizyon ou té i koné é manyèr-la ou la poin sirpriz pou an avoir. I paré osi, lo moun lété formé éksopré pou tienbo son ménaz. Sèl l'inkonvényan ou té i doi péyé pou sa, épi la plipar d'tan out promiz lété in pé o flan. Mé par l'fète, akoz téi apèl sa bann fiy katalog ? Sinplomans pars té i anvoye aou foto koulèr pou bien aprésyé é out fitir. Mi koné in ga la maryé èk in fanm katalog é la bien éspasé. Mi koné osi d'ot té i fé sa arienk pou gingn nasyonalité éoi touth l'arzan lokasyon familyal. Alé ! Mi pans zot va kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

NB I paré gouvèrman l'Island e lé sitèlman ankonbré avèk bann fiy sèlibatèr, ké li propoz bann garson sak i vé pou vni maryé avèk bann jenn fiy lo péi épi i angaj pou rès dann lo péi, kont in prime 4500 € par moi pandan i bon koup de tan.

Oté

Lo prinsip bann grann vakans, sé lo vakans bann gran prinsip ? In pé kourt kan ou I di sa konmsa !

Vakans, dann tan mon jénès, dé sèrtin téi apèl sa shanjman d'èr é pou ma par mi èm bien i apèl sa konmsa. Shanjman d'èr sé kan ou i sort dan lé ba é ou i sava dan lé o ! Sé kan ou i sava la mèr pou pass in koup de tan. « L'èr » mé pa arienk sa ! I pé z'ète osi l'anbyans, l'aktivité, in nouvo z'intéré, bann nouvo z'ami-z'amiz. Donk shanjman d'èr sa sé in n'afèr i pé z'èt profitab pou bann marmaye, bann jenn épi bann grann pèrsone si lé bien améné.

Mé nana in problèm. Lakèl ? Nana in bonpé d'moun na poin lo moiyn pou alé an shanjman d'èr. D'après sak mi koné nana ankor de moun, isi La Rényon, la pankor parti la mèr pou pass kansrèti in zourné. Shak ané la-ba dann La Frans, sekour popilèr i pran in trin pou amenn marmaye la mèr é sa sé in n'afèr ékstra pou zot... Isi, néna de moun lé ba i rèv pa mète z'ot pyé dan lé o. L'inégalité dann nout sosyété i toush pa solman nout nivo d'vi, i toush osi nout bann loizir. Pars oplis i sava, oplis lo loizir lé marké par la ségrégasyon sosyal.

Mi di pa na poin inn dé tik-tak pou lite kont la ségrégasyon : nana bann koloni d'vakans mé sa lé bien rar zordi ! Nana bann sant aéré é La-dan marmaye i pé an avoir in l'aktivité varyé. L'ékol osi i aport in bienfé bann z'anfan. Vizit bann ferm pedagojik ! Vizit l'akouariome ! Pass in zour la mèr ! Alé oir sirk Zavatta ! Tousa sé dé bone shoz.

Solman zordi in bonpé i rèv arienk alé déor, alé dann l'érop, pran l'aviyon pou shanj d'èr. Mé, mèm si moin la poin bann shif, mi pans nana in minorité d'moun i pass in vré bon vakans, in vré bon shanjman d'èr... In pé i di : lo prinsip bann grann vakans, sé lo vakans bann gran prinsip. Donk lo dépéizman ! Vré ? Pa vré ? Mi koné pa bien ozis, mé mi pans sa lé in pé kourt konm kozman.

Justin